

Séance du 17 octobre 2024

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal **19**
En exercice **18**
Qui ont pris part à la délibération **17**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le DIX-SEPT OCTOBRE à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Vote

Pour **17**
Contre **0**
Abstentions **0**

Présents : 13
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Fabien CABROLIER, Albert CANTALOUBE, Nelly DAUDE, Rodolphe DELETAGE, Nathalie GELY, Didier LAURENS, Patrick LEGER, José LOPEZ, Pascal MIR.

Date de la convocation

10/10/2024

Absents excusés : 5 (dont 4 pouvoirs)
Jérôme FRANQUES, a donné pouvoir à Nathalie GELY,
Pascal MONESTIER, a donné pouvoir à Edwige BOUDOU,
Laura JARROUSSE, a donné pouvoir à José LOPEZ,
Bruno SELAS, a donné pouvoir à Didier LAURENS,
Estelle BIER, absente excusée.

Date d'affichage

14/10/2024

Secrétaire de séance : Patrick LEGER

Délibération n° 2024/09/048 – Budget Principal 2024
Subvention exceptionnelles Association Mondes et Multitudes

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre du vote du budget primitif 2024, une enveloppe de crédits a été inscrite au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé ».

Une première attribution individuelle de subventions aux associations a été effectuée par délibération n° 2024/03/016 en date du 28 mars 2024.

Il convient aujourd'hui d'examiner une attribution de subvention exceptionnelle suite à la demande formulée par l'Association Mondes et Multitudes, dans le cadre de la manifestation « Les Jeudis Cinéma ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve la proposition d'attribution d'une subvention exceptionnelle de 142€ à l'association Mondes et Multitudes,
- autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

*Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ